

**ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A  
MONSIEUR MATHIEU FERREUX 3<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de CIZE,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un plusieurs de ses adjoints ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026, fixant à 3 le nombre d'adjoint ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur FERREUX Mathieu, au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint en date du 20 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame FERREUX Mathieu, 3<sup>ème</sup> adjoint.

**ARRETE**

**Article 1** : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur FERREUX Mathieu est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- . Affaires générales concernant les travaux,
- . Affaires courantes du service technique.

**Article 2** : Monsieur FERREUX Mathieu reçoit délégation de signature pour les attributions énumérées à l'article précédent, ainsi qu'en cas d'empêchement du Maire :

- Les bordereaux de mandats et de recettes,
- Les commandes dans la limite de 1 500.00 €,
- Toute la correspondance courante,
- Tous les documents en matière d'urbanisme

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du JURA
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de POLIGNY

Fait à CIZE, le 26 mars 2026

Le Maire,

Philippe WERMEILLE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
Transmis au Représentant de l'Etat le :

Notifié le : 26/03/26

Signature du délégataire :

